

RAPPORT ANNUEL



RAPPORT ANNUEL | 2015

Sur la qualité et le prix du service public
d'élimination des déchets



La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure à ses 79 303 habitants (recensement INSEE 2008), répartis sur 31 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte).

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Il revient donc à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

Le rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets s'appuie également sur les comptes-rendus techniques et financiers annuels fournis par les prestataires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ces comptes-rendus doivent permettre l'analyse des conditions d'exécution du service public par les prestataires de services.

Le rapport ainsi rédigé présente la compétence "collecte des déchets ménagers" gérée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La compétence "traitement des déchets" est gérée par le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (S.Y.M.O.V.E.).

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Les faits marquants de l'année 2015	P. 6
L'organisation du service "Cadre de vie - Déchets"	P. 8

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Les collectes en porte-à-porte	P. 10
Les collectes par apport volontaire	P. 13
La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.)	P. 14
La collecte des textiles - Linge de maison - chaussures	P. 14
Les équipements intercommunaux	P. 14

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels	P. 17
La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers-cartons	P. 18
La collecte sélective du verre	P. 19
La collecte sélective des déchets végétaux	P. 20
La collecte des objets encombrants	P. 21
La collecte des textiles	P. 22
Les autres collectes	P. 22
Les déchetteries	P. 23
Les points verts	P. 25
Les jardins familiaux	P. 26
Le traitement des déchets	P. 28
Le bilan des tonnages	P. 28

LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION

P. 30

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les marchés publics	P. 33
Le budget 2015	P. 34
Le coût d'élimination des déchets ménagers	P. 36

PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2016

P. 38



INTRODUCTION

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

PLAN DE RELANCE ECO-EMBALLAGES

Après 20 ans de déploiement et de progression constante du taux de recyclage des emballages ménagers, les performances des collectivités françaises plafonnent à 67 % de recyclage.



Pour changer la donne, Eco-Emballages a décidé de porter des efforts supplémentaires en lançant des appels à projets sur deux enjeux majeurs

- le recyclage des emballages en plastique,
- l'amélioration de la collecte dans les zones nécessitant des optimisations.

Le projet de la C.A.B. a été retenu par Eco-Emballages qui financera les deux actions suivantes :

- Optimisation de la collecte du verre sur Beauvais :

Afin d'harmoniser notre dispositif de collecte du verre en prenant modèle sur les 30 communes rurales collectées en apport volontaire, une étude de faisabilité sur la suppression de la collecte du verre en porte-à-porte sur Beauvais sera réalisée en 2016. Le cabinet Rétif a été retenu pour mener cette étude. Eco-Emballages finance l'étude à 100 % soit environ 15 000€ et 70 % du coût des bornes en cas de mise en place de la collecte en apport volontaire.

- Densification des bornes d'apport volontaire sur le secteur rural :

Afin d'améliorer les performances de verre sur le secteur rural, il a été décidé de remplacer l'intégralité des bornes existantes, vétustes et peu avenantes, et de densifier les zones faiblement dotées. Les bornes installées seront financées à 70 % par Eco-Emballages.

CONCEPTION D'UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE



La conception des installations actuelles de la déchetterie de Beauvais est à l'image de la très grande majorité des déchetteries françaises. Elle montre, en effet, un certain nombre de limites dans son fonctionnement, et notamment pour la sécurité des biens et des personnes, la prise en charge de l'accroissement permanent du nombre d'usagers et de flux à trier et la prise en compte d'une pression réglementaire renforcée.

Fort de ce constat, et rappelant que le site ne permet pas d'agrandissement, la Communauté d'Agglomération a donc décidé de réaliser un nouvel équipement destiné au tri et à la valorisation des déchets sur le territoire de la commune de Beauvais, en substitution de l'équipement existant.

Dans ce contexte, la C.A.B. souhaite proposer et mettre en œuvre un équipement alternatif au « système classique », en proposant un équipement

moderne et évolutif.

La C.A.B. souhaite s'inscrire dans un programme de performance et atteindre des objectifs ambitieux de réemploi avec l'intégration au projet de partenaires de l'économie sociale et solidaire, de recyclage et de revalorisation.

Dès lors, la conception des installations doit être abordée sous l'angle de leur fonctionnement et de leur installation et dans la recherche d'objectifs de performance optimisés.

Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a souhaité recourir à un marché public global de performance.

Le bureau d'étude Héxa ingénierie a été retenu en octobre 2015, comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour nous accompagner dans le déroulement des procédures à engager. L'audition des différents candidats est prévue dans le courant du deuxième semestre 2016.

LA CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION

Un nouvel agent a rejoint le service en mai 2015, afin d'assurer la promotion de la collecte sélective et enseigner à bien gérer ses déchets, il aura à sa charge les missions suivantes :

- Mettre en œuvre, coordonner et animer un programme local de prévention des déchets,
- Informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri des emballages ménagers,
- Faire progresser la qualité du tri et la quantité des matériaux à recycler collectée,
- Développer le compostage individuel et collectif.

RECONDUCTION DES ACTIONS PHARES



La collecte des sapins

Pour la première fois en 2013, la C.A.B. a organisé une collecte des sapins de Noël en porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Cette collecte a rencontré dès son lancement l'adhésion des administrés puisque plus de 2000 sapins, soit 10,72 tonnes ont été collectées puis recyclées lors de cette première édition. Ce nouveau dispositif reconduit pour les fêtes de fin d'année 2014-2015, a de nouveau rencontré un franc succès confirmant l'utilité d'un tel dispositif.

Distribution gratuite de compost

Les déchets végétaux issus des déchetteries et de la collecte en porte-à-porte (feuilles, tontes, résidus d'élagage et de taille, petits branchages) sont transformés avec le temps en compost. Parmi ses principaux bienfaits, en paillage, celui-ci améliore la structure du sol (rétention d'eau, aération, libération progressive d'éléments nutritifs), garde la terre humide et préserve un sol sans mauvaises herbes. Mieux, mélangé à de la terre végétale, il s'utilise comme terreau pour le rempotage et les plantations d'extérieurs comme d'intérieurs.



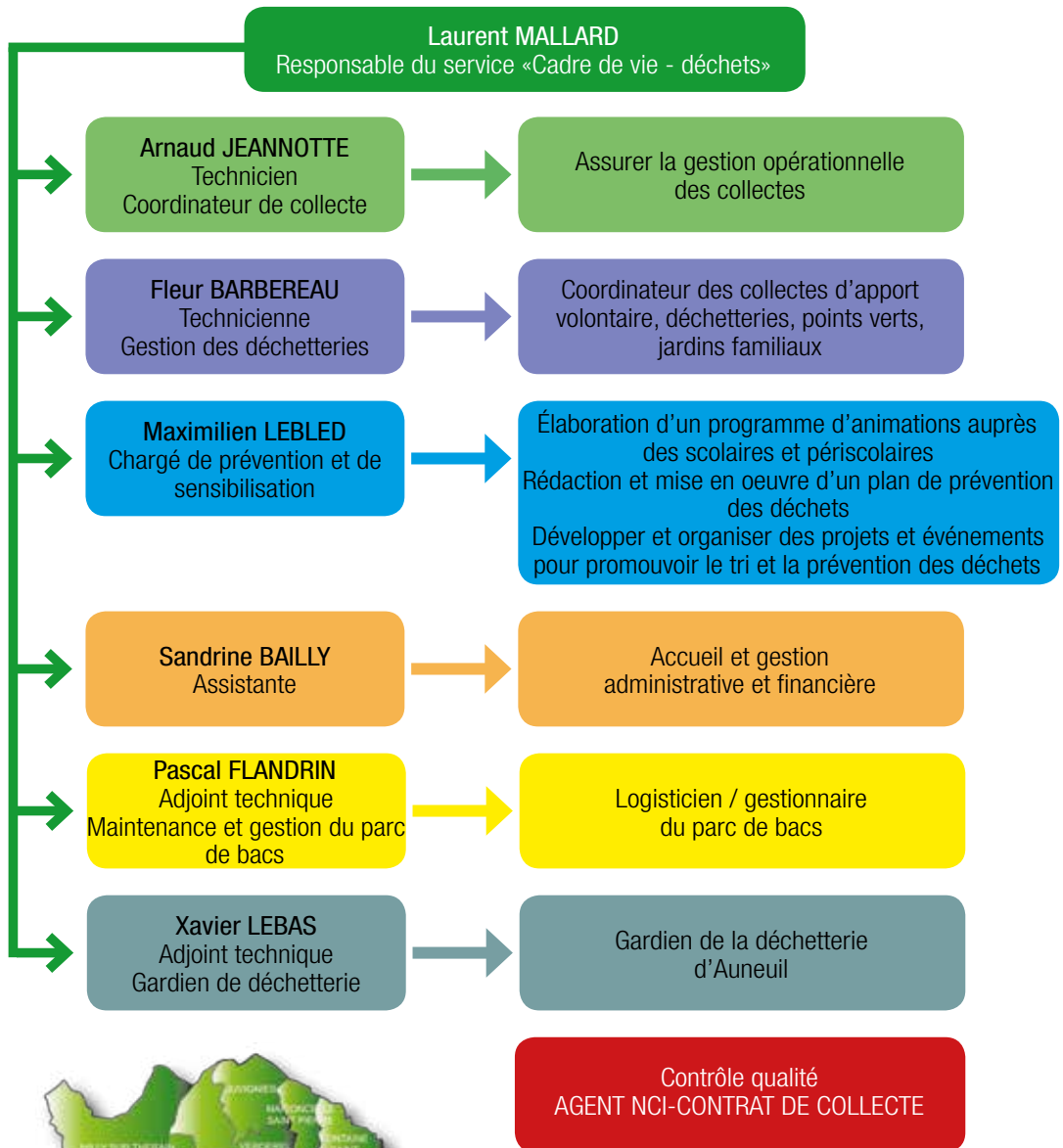
Le service « Cadre de vie - Déchets » organise depuis 2013, une distribution gratuite de compost sur la déchetterie d'Auneuil à l'ensemble des administrés de la C.A.B. Cette opération qui s'est déroulée, en 2015 les mercredis 15 et 22 avril et les samedis 18 et 25 avril a rencontré un vif succès puisque plus de 600 usagers se sont partagés près de 60 tonnes de compost mis à disposition gratuitement par la société Agri-Environnement.

L'ORGANISATION DU SERVICE «CADRE DE VIE - DÉCHETS»

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris à sa charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence de traitement des déchets a été transférée au S.Y.M.O.V.E. (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) au 1^{er} octobre 2003.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée par une commission "Assainissement et Cadre de vie" présidée par M. CHRISTIAENS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette politique est mise en œuvre par une équipe technique :



Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 31 communes de l'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis regroupe 31 communes, soit 79 303 habitants (recensement INSEE 2008)



L'ORGANISATION GÉNÉRALE
DU DISPOSITIF DE COLLECTE

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Pour ce type de collecte, le service "Cadre de vie - Déchets" met gratuitement à la disposition des administrés et des professionnels des conteneurs :

- à couvercle jaune, pour la collecte des bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires (corps creux) ;
- à couvercle bleu, pour la collecte des papiers et cartons (corps plats) ;
- à couvercle vert clair, pour la collecte du verre (pour Beauvais uniquement) ;
- à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des sacs papiers biodégradables, à usage unique, ou bioconteneur pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers) ;
- des bacs beige/chocolat pour la collecte des ordures ménagères des professionnels ;
- des bacs bleu (cuve et couvercle) pour la collecte des cartons des professionnels.

Les contenants :



La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le service de collecte fonctionne en délégation de service.

Sur la commune de Beauvais :

La collecte est assurée par la société NCI Propreté France. Les horaires et fréquences de collecte sont les suivants :

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Centre-ville	5 fois par semaine	de 18h à 22h30
Hyper-centre	6 fois par semaine	de 18h à 22h30
Habitat collectifs de : Argentine ; Saint-Lucien Saint-Jean ; Saint-Quentin	3 fois par semaine	de 14h à 18h
Autres secteurs pavillonnaires	2 fois par semaine	de 4h à 12h
Zones d'activités	1 fois par semaine	de 14h à 18h

Sur les 30 autres communes :

La collecte des ordures ménagères est assurée par la société NCI Propreté France pour l'ensemble des communes.

Pour les communes "hors Beauvais", la fréquence de collecte des déchets ménagers est réduite à un ramassage hebdomadaire.

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Communes rurales Nord-Est Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	1 fois par semaine le mardi	de 4h à 12h
Communes rurales Nord-Ouest Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	1 fois par semaine le vendredi	de 4h à 12h
Communes rurales Sud-Est Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	1 fois par semaine le mercredi	de 4h à 12h
Communes rurales Sud-Ouest Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	1 fois par semaine le jeudi	de 4h à 12h

La collecte des emballages ménagers recyclables

Mise en place depuis 1996, la collecte sélective concerne aujourd'hui l'ensemble des résidences individuelles et les collectifs du territoire de l'Agglomération.

La collecte des emballages ménagers recyclables concerne les corps creux (bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels.

Sur le territoire de la Ville de Beauvais :

Cette collecte est assurée par la société NCI Propreté France, une fois par semaine. Les horaires de collecte sont les suivants :

Secteurs	Horaires de collecte
Centre-ville et Hyper-centre	de 18h à 22h30
Habitat pavillonnaire	de 4h à 12h
Habitat collectif	de 14h à 18h
Zones d'activités	de 14h à 18h

Sur les 30 autres communes :

La collecte est assurée par la société NCI Propreté France, une semaine sur deux, de 4h à 12h :

- les semaines paires pour les bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines

Secteurs	Jours de collecte
Communes rurales Nord-Est Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	Mardi
Communes rurales Nord-Ouest Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	Vendredi
Communes rurales Sud-Est Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	Mercredi
Communes rurales Sud-Ouest Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	Jeudi

La collecte sélective des déchets végétaux

Cette collecte est assurée par la société NCI Propreté France sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des déchets de jardin des particuliers : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes ...), exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les offices HLM ne sont pas pris en compte par cette prestation.

La collecte est hebdomadaire et fait l'objet de deux sectorisations :

- le jeudi pour les communes de Beauvais et Bonlier ;
- le lundi pour les 29 autres communes.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte dans des sacs papiers traités agréés, fournis gratuitement et distribués par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'Agglomération ou pratiquer le compostage individuel.

La collecte des objets encombrants



Depuis le 1^{er} janvier 2006, la collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers.

Cette prestation est assurée par le prestataire de services : SITA Oise.

Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;
- les objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage. Les autres objets encombrants dits "non valorisables" sont compactés lors du ramassage et évacués vers le centre de stockage de Bailleul-sur-Thérain.

"objets encombrants" :

Équipements ménagers (*poids, volume ou nature considérés hors déchets ménagers*).

→ lave-linges, réfrigérateurs, congélateurs, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés ...

NON CONSIDÉRÉS comme encombrants :

- gravats issus des travaux des particuliers ;
- déchets fermentescibles (déchets ménagers, végétaux, souches d'arbres) ;
- déchets dangereux des ménages : peinture, huile de vidange, piles, batteries ... ;
- pneus ;
- extincteurs ;
- bouteilles de gaz.



La collecte du verre

La collecte en porte-à-porte du verre concerne uniquement la ville de Beauvais. Elle est assurée par la société NCI Propreté France et effectuée tous les 15 jours.

L'entreposage du verre a été transféré sur le centre de tri de DECAMP DUBOS d'Allonne-Warluis.

La collecte des déchets assimilables

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les PME-PMI... La collecte se faisant en même temps que les ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons a été mise en place sur la zone hyper-centre ville de Beauvais et les zones d'activités.

LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'Agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :

- le verre (colonne à plastron vert) ;
- le papier (colonne à plastron bleu) ;
- les bouteilles plastiques (colonne à plastron gris ou jaune) ;
- les ordures ménagères (colonne à plastron gris).

La collecte du verre, par apport volontaire, est désormais assurée par la société DECAMP-DUBOS.

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères est assurée par la société NCI Propreté France.

198 colonnes aériennes et 192 colonnes enterrées sont réparties sur les 31 communes de l'Agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 66 colonnes à papiers (26 aériennes et 40 enterrées) ;
- 76 colonnes pour les emballages plastiques (32 aériennes et 44 enterrées) ;
- 85 colonnes pour la collecte du verre (44 aériennes et 41 enterrées) ;
- 67 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes rurales, il y a 96 colonnes destinées uniquement à la collecte du verre.



LES COLLECTES DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Les déchets concernés par cette collecte sont exclusivement les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.) tranchants, piquants ou coupants (seringues, aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, scalpels...) produits par les particuliers en auto-traitement résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.



Les 25 pharmacies du territoire ont accepté de façon unanime d'être partenaire de l'opération. En contact quotidien avec leurs clients, c'est à eux qu'ont été confiées la distribution et la réception des contenants, ainsi que la sensibilisation des utilisateurs potentiels de ce service.

La collecte, l'évacuation et le traitement des D.A.S.R.I. qui étaient assurés en 2013 par le prestataire de services SANICOLLECT 60 est désormais pris en charge gratuitement par l'Eco-organisme DASTRI.

LA COLLECTE DES TEXTILES D'HABILLEMENT - LINGE DE MAISON - CHAUSSURES

Afin d'optimiser cette collecte le service « Cadre de vie - Déchets » a choisi en 2012 de contractualiser avec les deux partenaires locaux, le Relais et Ecotextile, au travers de la signature d'une convention tripartite. Au cours de l'année 2013, le déploiement de ce nouveau dispositif a permis l'implantation de 54 points de récupération soit 1 point pour 1800 habitants.

LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : LES DÉCHETTERIES ET LES POINTS VERTS

Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.

La déchetterie intercommunale de Beauvais

La déchetterie est située au **17 rue Joseph Cugnot** (commune de Beauvais).

Le gardiennage et l'évacuation des déchets sont assurés par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS**.

Quatre personnes sont affectées au gardiennage et à l'évacuation des déchets.

Horaires d'ouverture :

Période d'été : (du 1 ^{er} avril au 31 octobre) Du lundi au samedi : 9h - 13h / 14h - 18h Le dimanche : 9h - 13h	Période d'hiver : (du 1 ^{er} novembre au 31 mars) Du lundi au samedi : 9h - 13h / 14h - 17h Le dimanche : 9h - 13h
--	--

Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux : déchets de jardins, tontes, taille de haies, feuilles ... ;
- Les gravats : briques, pierres, parpaings ... ;
- Les ferrailles ;
- Le bois ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les Déchets Dangereux Spécifiques : peintures, solvants, aérosols, combustibles ... ;
- Le verre ;
- Les T.L.C. (textile d'habillement, linge de maison, chaussures) ;
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (depuis mars 2008) ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes) ;
- Capsules Nespresso.

La déchetterie intercommunale d'Auneuil



Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située **rue de la Sablière** dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie. L'évacuation des déchets est assurée par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS** (et Agri-Environnement pour les déchets végétaux).

Horaires d'ouverture :

Période d'été :

(du 1^{er} avril au
31 octobre)

Du lundi au samedi :
9h - 13h / 14h - 18h

Période d'hiver :

(du 1^{er} novembre
au 31 mars)

Du lundi au samedi :
13h - 17h

Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Le bois ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les Déchets Dangereux Spécifiques ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ;
- Les T.L.C. (textile d'habillement, linge de maison, chaussures) ;
- Le mobilier ;
- Les Capsules Nespresso.

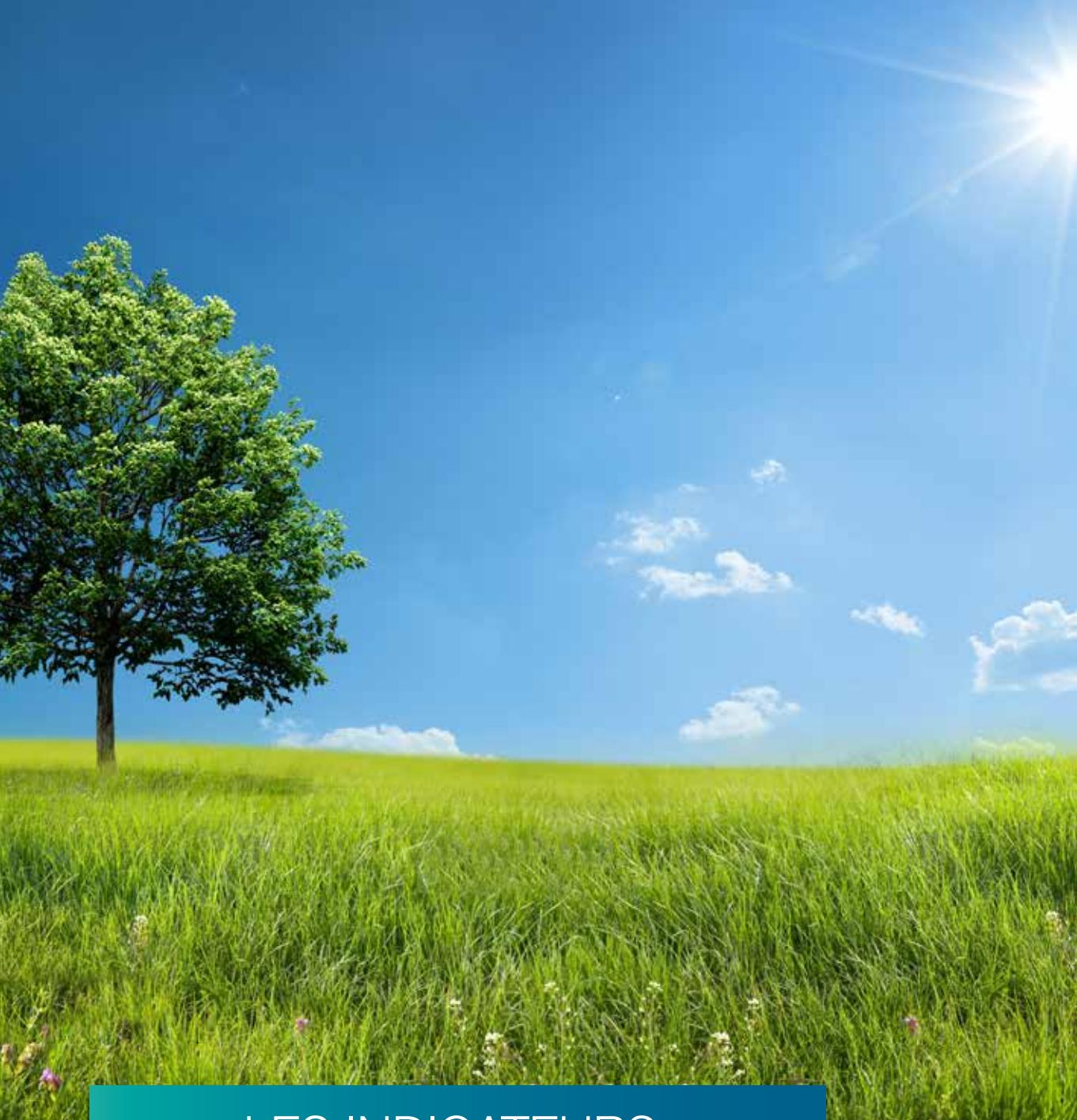
Les points verts

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de huit plates-formes situées à :

- Aux Marais ;
- Goincourt* ;
- Milly-sur-Thérain ;
- Pierrefitte-en-Beauvaisis* ;
- Saint-Martin-le-Noeud* ;
- Troissereux ;
- Tillé (fermé depuis juin 2016) ;
- Verderel-lès-Sauqueuse

*Points propres requalifiés en points verts en 2009.





LES INDICATEURS TECHNIQUES

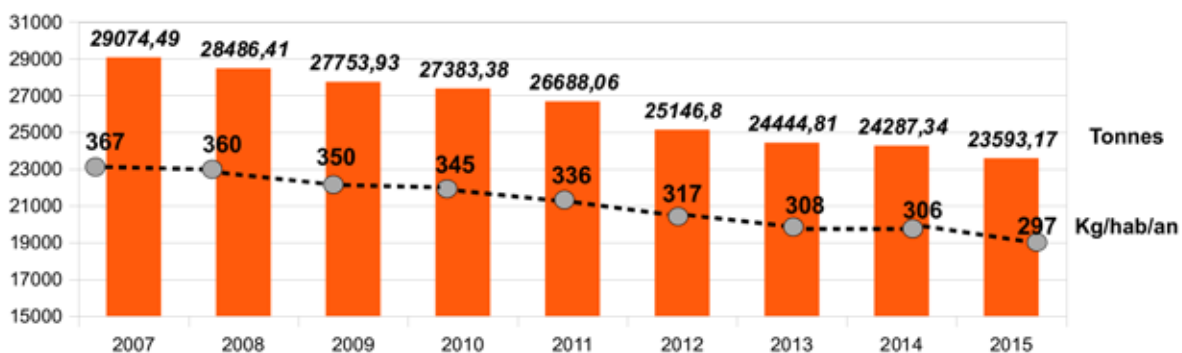
LES INDICATEURS TECHNIQUES

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉSIDUELS

Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères et la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1^{er} avril 2005.

Pour l'année 2015, la production annuelle d'ordures ménagères est de 297 kg/hab/an (- 694 tonnes par rapport à l'année 2014).

Entre 2007 et 2015, on observe une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères et assimilés collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : **réduction de 5 481,32 tonnes** sur les 9 dernières années.



En 2015

La baisse du tonnage des ordures ménagères se poursuit, avec une diminution de près de 3 % des ordures ménagères collectées sur une seule année. Ce résultat est notamment le fruit d'un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collecté. Le service Cadre de vie Déchets s'est également étoffé grâce à l'arrivée d'un agent chargé de développer des actions de sensibilisation sur le geste du tri et la prévention des déchets. Les actions développées dans le cadre de cette nouvelle mission ont très largement participé à la baisse des tonnages.



Les déchets résiduels sont enfouis en Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) situé sur la commune de Bailleul-sur-Thérain (exploitant VEOLIA).

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS-CARTONS

La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires), des corps plats (papiers, journaux, cartons, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes de Beauvais.

Les tonnages de l'année 2015 se répartissent de la manière suivante :

Cartons professionnels : 342,98 tonnes (↗ de 16,84 tonnes /2014).

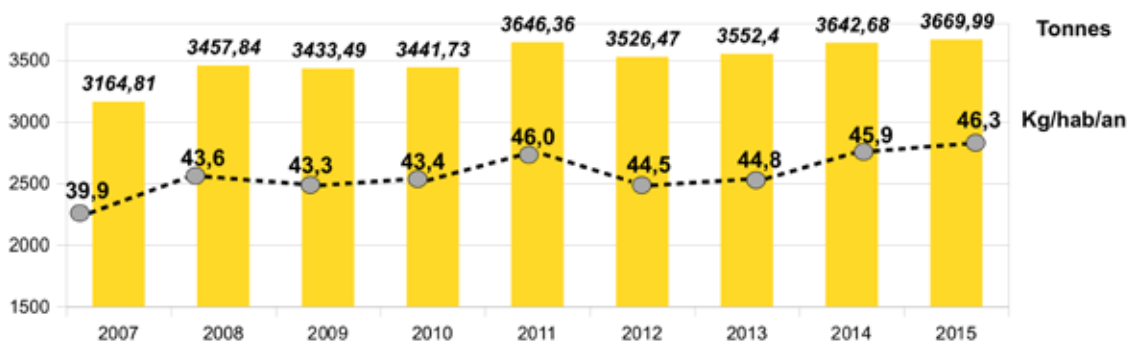
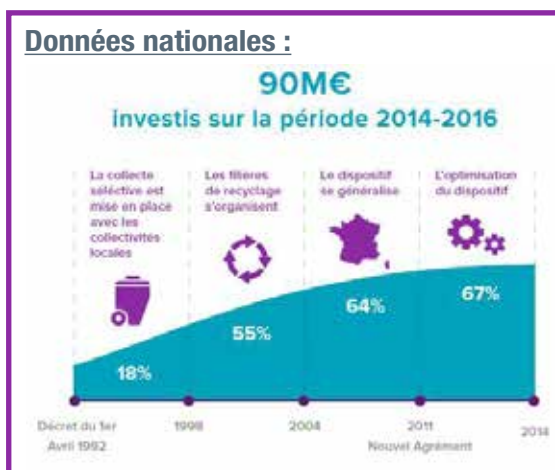
Corps plats : 2 559,26 tonnes (↘ de 25,92 tonnes / 2014).

Corps creux : 767,75 tonnes (↗ de 36,39 tonnes / 2014).

En 2015, **3 669,99 tonnes** de déchets recyclables sont issus de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une légère progression des tonnages de la collecte sélective, par rapport à l'année 2014 de 27,31 tonnes.

Nos performances sont constantes et ont tendance à se stabiliser. Ces observations faites sur le plan national montre qu'après 20 ans de déploiement et de progression constante du taux de recyclage des emballages ménagers, les performances de tri en France plafonnent à 67 % de recyclage.

Des disparités importantes sont à noter d'une zone géographique à l'autre, où l'on trie plus de 65 kg/an/hab quand ailleurs on plafonne à 20 kg/hab/an. La C.A.B. compte une proportion d'habitat vertical très importante, plus de 53,5 % essentiellement concentré sur Beauvais, qui par ailleurs possède un centre-ville très étoffé dont l'habitat ne se prête pas à la mise en place de la collecte sélective.



Les corps creux sont triés à Saint-Just-en-Chaussée et les corps plats sont triés dans le centre de tri situé sur la commune d'Allonne.

Aspects financiers > postes de dépenses	2014			2015		
	Collecte*	Traitement	Recettes	Collecte*	Traitement	Recettes
Ordures ménagères	2 803 693 €	2 029 047 €		2 846 511 €	1 972 980 €	
Corps creux et plats		470 725 €	941 981 €		479 460 €	989 710 €
TOTAL		4 361 484 €			4 309 241 €	
TOTAL par habitant		54,99 €/hab			54,34 €/hab	
TOTAL à la tonne		156 €/T			158 €/T	

La collecte sélective des ordures ménagères, des corps creux et plats étant faite en grande partie de façon simultanée en benne bi-compartmentée, le coût a été globalisé dans un seul et même forfait. Nous ne disposons donc pas de coût à la tonne différenciée.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

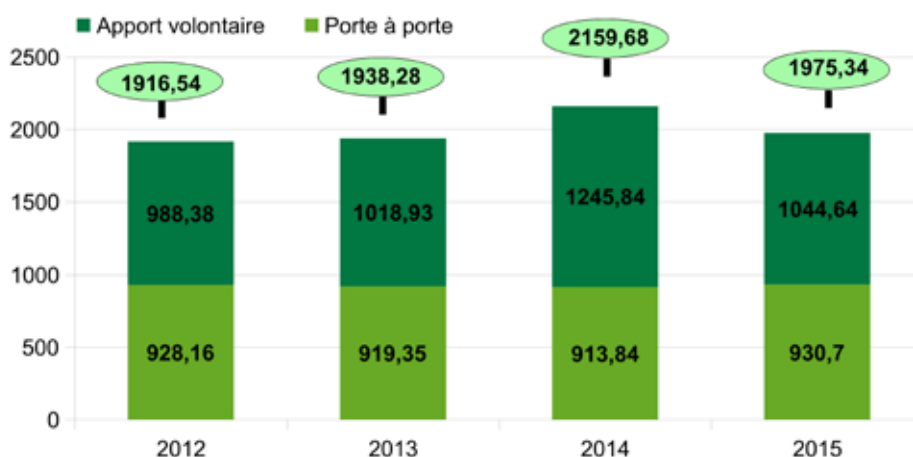
Deux systèmes de collecte du verre coexistent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

- Une collecte en porte-à-porte sur la ville de Beauvais ;
- Une collecte par apport volontaire sur l'ensemble des communes.

En 2015, la collecte du verre a généré 1975,34 tonnes (24,9 kg/hab/an) :
930,7 tonnes collectées en porte à porte sur la ville de Beauvais;
1 044,64 tonnes collectées par apport volontaire.



Les quantités de verre collectées sont en baisse constantes depuis 2007. Le tassement de la courbe du verre depuis quelques années est principalement dû à une baisse du gisement et à une diminution du poids des emballages.



La collecte en porte-à-porte du verre sur la ville de Beauvais est complétée par un dispositif d'apport volontaire, collecté en même temps que les conteneurs verre répartis sur les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ; par ailleurs, le prestataire de collecte ne dispose pas de système de pesée embarquée par conteneur.

Toutefois une estimation basée sur le taux de remplissage des colonnes et le nombre de vidage permet d'identifier des ratios de collecte selon le type d'habitat.

Le gisement moyen de verre collecté sur la ville de Beauvais représente **22,8 kg/hab/an**, dont 26 % proviennent de l'apport volontaire. Sur les zones à dominante pavillonnaire, s'établirait entre 22,5 et 24,2 kg / habitant / an et sur le centre-ville : 40 kg/hab/an du fait des professionnels : café, restaurants...

Les performances de collecte du verre par apport volontaire sur les communes extérieures représentent un peu plus de 32 kg/hab./an.


Les performances de tri sont sensiblement meilleures, rappelons toutefois que la part de l'habitat collectif représente moins de 9 % des logements.

Le verre, après transfert sur une plate-forme de stockage chez **DECAMP-DUBOS**, est livré vers l'usine d'affinage à Rozet-Saint-Albain, dans l'Aisne, puis recyclé chez Saint-Gobain.

Aspects financiers > postes de dépenses	2014	2015
Collecte et évacuation	365 314 €	361 961 €
Recettes	58 771 €	67 311 €
Total	306 543 €	294 650 €
Total à la Tonne	141,94 €/T	149,16 €/T
Total par habitant	3,86 €/hab	3,71 €/hab

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

3 984,24 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2015 en porte-à-porte, soit 856,96 tonnes de moins qu'en 2014.



	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015
Déchets végétaux	3 846,58	3 977,4	3 845,06	3 472,24	3 831,92	4 090,20	4 616,92	4 841,2	3 984,24

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par l'agglomération par la **mise en disposition de composteurs**, depuis avril 2008, pour les particuliers et par la mise en place d'une **expérimentation d'une collecte mécanisée des déchets végétaux**.

Les fluctuations importantes constatées d'une année sur l'autre, sont étroitement liées aux conditions climatiques.

Les déchets sont collectés en **sacs papiers fournis par l'agglomération**. Des **bio-conteneurs** testés avec succès sur la commune de Bonlier sont désormais proposés aux communes qui le souhaite.



Ces bacs présentent plusieurs avantages :

- Minimiser le port des charges lourdes pour les usagers et les agents de collecte ;
- Les eaux effluentes sont stockées en fond de cuve et ne se répandent plus sur le trottoir ou devant les habitations ;
- Une plus grande maniabilité ;

Les déchets végétaux présentent une forte teneur en eau susceptible de dépasser 80%. L'objectif d'une collecte en bioconteneur est d'abaisser cette humidité en évacuant l'eau sous forme de vapeur d'eau, et donc une perte de masse, allant de 15 à 25%, ce qui est non négligeable sur le poids total des déchets végétaux collectés et traités.

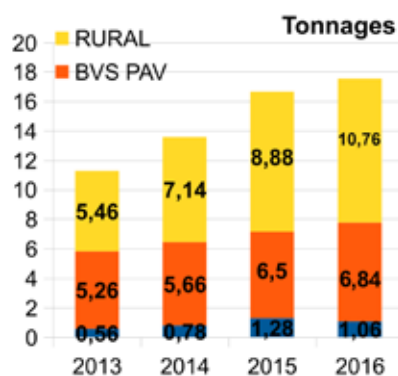
Compte tenu de la durée de vie de ces bacs, supérieur à dix ans, et des économies réalisées sur l'achat des consommables (sacs kraft) le retour sur investissement est estimé entre 4 et 5 ans.

Les déchets végétaux sont traités sur la plateforme de compostage située sur la commune de Saint-Léger-en-Bray (exploitant Agri Environnement).

Aspects financiers > postes de dépenses	2014	2015
Collecte	382 696 €	389 066 €
Traitement	72 476 €	59 239 €
Achat des sacs	206 570 €	196 914 €
Distribution des contenants	32 000 €	32 735 €
Total	693 712 €	677 954 €
Total à la tonne	143,30 €/T	169,46 €/T
Total par habitant	8,75 €/hab	8,55 €/hab

Collecte des sapins de Noël des fêtes de fin d'année 2015-2016 ➔

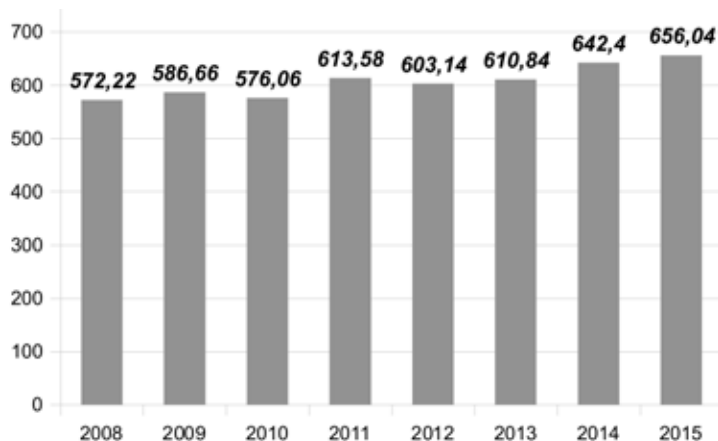
Depuis son lancement en 2013, les tonnages de sapins collectés ne cessent de progresser. Les fêtes de fin d'année 2015-2016 ont permis de collecter **17,60 tonnes soit plus de 3 500 sapins**.



LA COLLECTE SÉLECTIVE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Au cours de l'année 2015, **699,31 tonnes** d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'Agglomération :

- 656,04 tonnes d'encombrants non valorisables ;
- 67,164 tonnes de Déchets d'Équipement Electroniques et Electriques ;
- 14,18 tonnes de ferraille.



La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les deux déchetteries intercommunales de Beauvais et d'Auneuil.

4 746 Rendez-vous en 2015

Le service « Cadre de vie - Déchets » assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif afin d'éviter de nombreuses dérives dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.



Aspects financiers > postes de dépenses	2014	2015
Collecte	110 313 €	111 980 €
Traitement	53 667 €	54 862 €
Recettes	600 €	2 163 €
Total	163 380 €	164 679 €
Total à la tonne	234 €/T	235 €/T
Total par habitant	2,06 €/hab	2,08 €/hab

LA COLLECTE DES TEXTILES

COMMUNES	NOMBRE DE POINT DE COLLECTE	TONNAGES
ALLONNE	1	3,224
AUNEUIL	3	23,58
AUTEUIL	1	1,32
AUX-MARAIS	1	1,609
BEAUVAIS	26	80,72
BERNEUIL-EN-BRAY	1	3,415
FROCOURT	1	1,789
GOINCOURT	2	14,13
GUIGNECOURT	1	1,368
JUVIGNIES	1	1,110
MILLY-SUR-THERRAIN	2	8,167
NIVILLERS	1	0,690
RAINVILLERS	1	2,525
ROCHY-CONDE	1	4,388
SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE	1	4,543
SAINT-LEGER-EN-BRAY	1	0,600
SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	1	1,350
SAINT-PAUL	1	2,650
SAVIGNIES	1	2,747
TILLE	3	4,989
TROISSEREUX	1	4,1
WARLUIS	2	5,249
TOTAL	54	169,01

La signature d'une convention d'implantation avec l'Eco-organisme Eco-TLC permet de bénéficier des soutiens à la communication car le territoire possède 1 point d'apport pour 2 000 habitant.

Le tonnage est de 169,01 tonnes en 2015 (96 T en 2012 et 147 Ten 2014) soit 2,13 kg/hab/an.

LES AUTRES COLLECTES

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement des déchets communaux : espaces verts, assainissement, nettoyage des voies publiques, station d'épuration . . .

	Déchets assimilés (tonnes)	Déchets végétaux (tonnes)	Produits de dégrillage (tonnes)
Station d'épuration	423,72	12,40	
Services Techniques Commune de Beauvais	2 609	1 476,02	
Services Techniques Commune d'Auneuil	/	75,44	

La mise à disposition de bennes :

Pour l'année 2015, **73,76 tonnes** de déchets ont été collectées avec la mise disposition de bennes métalliques (de 5 à 30m³) pour différentes manifestations et les aires d'accueil des Gens du Voyage.

Aspects financiers > postes de dépenses	2014	2015
Traitement des produits de dégrillage de la station d'épuration	33 623 €	35 435 €
Traitement des déchets de nettoyage Commune de Beauvais	210 931 €	218 160 €
Traitement des déchets végétaux Commune de Beauvais	21 077 €	21 955 €
Traitement des déchets végétaux de la station d'épuration	297 €	184 €
Traitement des déchets végétaux - Commune d'Auneuil	1 360 €	1121 €
TOTAL	267 288 €	276 855 €

LES DÉCHETTERIES

Bilan d'activité de la déchetterie de Beauvais

Au cours de l'année 2015, la déchetterie de Beauvais a accueilli **8 141,13 tonnes** de déchets :
5 796,25 tonnes de déchets valorisés ;
2 344,88 tonnes de déchets enfouis.

Les tonnages :

8 141,13 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie de Beauvais, selon la répartition suivante :

	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution 2014-2015	Filières de traitement
Déchets végétaux	1 575,64	1255,12	↘ 320,52 tonnes	Compostage
Bois	1 092,62	1127,16	↗ 34,54 tonnes	Recyclage
Gravats-Terre	2 865,74	2687,32	↘ 178,42 tonnes	Recyclage
Ferraille	2 34,54	221,92	↘ 12,62 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	2 253,32	2 313,60	↗ 60,28 tonnes	Stockage
Cartons	83,06	92,74	↗ 9,68 tonnes	Recyclage
Papiers	115,34	108,66	↘ 6,68 tonnes	Recyclage
D.D.S.	65,00	78,374	↗ 13,37 tonnes	Traitement / recyclage
Pneus	11,87	9,60	↘ 2,27 tonnes	Recyclage
Textiles	9,55	9,35	↘ 0,2 tonnes	Recyclage
Amiante	24,90	31,28	↗ 6,38 tonnes	Stockage
D.E.E.E.	172,16	206,004	↗ 33,84 tonnes	Recyclage
TOTAL	8 503,74	8 141,13	↘ 362,61 tonnes	

On note une nette diminution des tonnages entrants : - 4,26 % par rapport à l'année 2015 issu principalement de la diminution des tonnages des gravats-terre, et des déchets végétaux.

Courant juin 2015, les quais de la déchetterie de Beauvais ont été sécurisés grâce à la mise en place de garde corps.

Fréquentation de la déchetterie :

La fréquentation a diminué d'environ 3,91 % en passant de 61 042 visites en 2014 à **58 652** visites en 2015.



Bilan d'activité de la déchetterie d'Auneuil

Au cours de l'année 2015, le tonnage des produits réceptionnés sur la déchetterie d'Auneuil est de **4 365,08 tonnes** :

3 597,5 tonnes de déchets valorisés ;
767,58 tonnes de déchets enfouis.



Les tonnages :

4 365,08 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie d'Auneuil, selon la répartition suivante :

	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution 2014-2015	Filières de traitement
Déchets végétaux	1 789,54	1 675,42	↘ 114,12 tonnes	Compostage
Bois	400,96	289,48	↘ 111,48 tonnes	Recyclage
Gravats - Terre	1 306,30	1 202,82	↘ 103,48 tonnes	Recyclage
Ferraille	82,26	83,90	↗ 1,64 tonnes	Recyclage
Déchets non recyclables	1 002,14	767,58	↘ 234,56 tonnes	Stockage
Cartons	31,31	34,32	↗ 3,01 tonnes	Recyclage
D.D.S.	40,18	35,27	↘ 4,91 tonnes	Traitement / recyclage
D.E.A.	36,74	179,22	↗ 142,48 tonnes	Recyclage
Textiles	7,15	8,4	↗ 1,25 tonnes	Recyclage
D.E.E.E.	63,10	79,453	↗ 16,35 tonnes	Recyclage
Pneus	6,43	9,22	↗ 2,79 tonnes	FRP
TOTAL	4 766,1	4 365,08	↘ 401,02 tonnes	

La filière de réemploi mis en place sur la déchetterie de Auneuil en partenariat avec Emmaüs et les Ateliers de la Bergerette a permis de détourner 4,474 tonnes de l'enfouissement.



La filière de recyclage des Déchets d'Ameublement, organisée par Eco-mobilier, a été mise en place sur la déchetterie de Auneuil le 1^{er} octobre 2014. Il organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

Le déploiement de cette nouvelle filière se fait de façon progressive sur l'ensemble du territoire français, c'est pourquoi la déchetterie de Beauvais n'est pas encore intégrée à ce nouveau dispositif.

La collecte et le traitement des D.E.A. sont assurés gratuitement par Eco-Mobilier, contribuant à réduire les coûts de fonctionnement pour des déchets auparavant répartis dans les bennes à bois, tout-venant ou ferrailles.

Fréquentation de la déchetterie :

La fréquentation est stable, passant de 18 621 visites en 2014 à **21 160 visites** en 2015.

Les déchetteries en chiffres...

Un peu plus de **12 506,21 tonnes** de déchets ont été évacués dans les deux déchetteries du territoire, soit une moyenne de 167 kg de déchets par visite légèrement au dessous de la moyenne en Picardie (176 kg/visite). Le ratio par habitant et par an, 165 kg, est proche de la moyenne nationale mais très en dessous de la moyenne du département et de la région. Ceci est dû au fait qu'une partie des administrés soit orientée vers les points verts, et une dynamique importante du secteur du réemploi représenté par Emmaüs et les Ateliers de la Bergerette qui capte une partie du gisement. La proximité des équipements n'est pas en cause, puisque 75 % de la population se situe à moins de 5 minutes d'une déchetterie et 90 % à moins de 10 minutes.

La fréquentation totale sur les deux déchetteries est de 79 795, soit environ 1 visite annuelle des habitants du territoire de l'Agglomération. Le nombre moyen de visite par habitant dans l'Oise étant de 1,21.

	Oise (2011)	Picardie (2011)	National (2009)	Déchetterie C.A.B. (2015)
Ratio de collecte (kg/hab)	244	223	184	165
Ratio de collecte (kg/visite)	200	176	nc	170

	Beauvais	Auneuil
Superficie	3 645 m ² dont 460 m ² d'espaces verts	4 870 m ² dont 2 110 m ² d'espaces verts
Volume maximal	<p>598 m³ pour les Déchets non dangereux (DND) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 bennes de 40m³ - 3 bennes de 30m³ - 4 bennes de 7m³ - 3 colonnes d'apports volontaires (emballages + verre) - 2 bacs à roulettes (nespresso) <p>Déchets dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 bigbags (3 à 5 m³) pour l'amiante - 1 armoire 18 m³ DMS - 2 colonnes à huiles < 4m³ 	<p>597 m³ pour les DND :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme Déchets verts de 300 m³ - 5 bennes de 40m³ - 2 bennes de 30m³ - 1 benne de 7m³ - Enclos D3E de 30 m³ <p>Déchets dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 armoire 24 m³ DMS - 1 colonne à huile 3 m³

Aspects financiers > postes de dépenses	Beauvais		Auneuil	
	2014	2015	2014	2015
Frais de gardiennage et de personnel	118 869 €	120 696 €	27 976 €	36 000 €
Location et maintenance des bennes	16 735 €	14 886 €	9 040 €	9 179 €
Gestion et entretien des sites	12 814 €	16 376 €	2 967 €	2 802 €
Recettes	67 695 €	75 412 €	49 092 €	48 581 €
Coût de collecte et d'évacuation	138 612 €	158 812 €	84 828 €	79 639 €
Coût de traitement	272 677 €	274 699 €	132 258 €	105 390 €
TOTAL	492 012 €	507 057 €	207 981 €	184 429 €
Total à la tonne	57,8 €/T	62,28 €/T	43,64 €/T	42,25 €/T
Total à l'habitant	6,20 €/hab	6,4 €/hab	2,62 €/T	2,32 €/T

LES POINTS VERTS

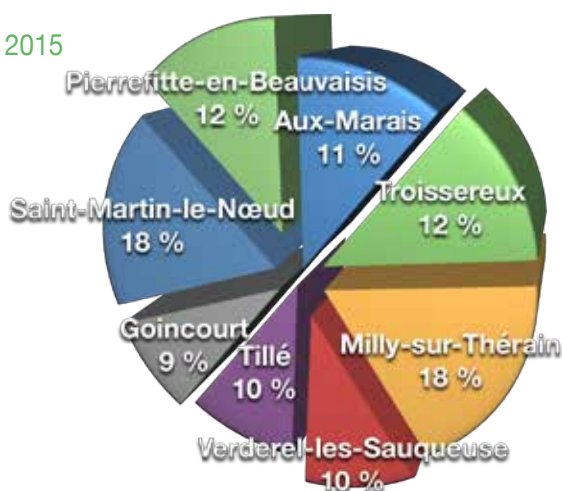
La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de 8 plates-formes. Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ainsi que les coûts de collecte, d'évacuation et de traitement. A noter que le point vert de Savignies a été définitivement supprimé fin octobre 2012 et la fermeture au public du point vert de tillé courant 2015.

Le tonnage total des déchets végétaux est en diminution de 656,22 tonnes par rapport à l'année 2015. Cette diminution est principalement due à la fermeture du point vert de Tillé et une saison très sèche en 2015.

Communes	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Comparaison 2013/2014
Aux-Marais	151,34	179,78	241,44	304,84	193,14	↘ 111,7 tonnes
Troissereux	196,2	267,92	218,5	269,12	218,66	↘ 50,46 tonnes
Milly-sur-Thérain	190,42	218,48	290,08	341,98	320,60	↘ 21,38 tonnes
Verderel-les-Sauqueuse	175,88	219,94	226	222,84	186,74	↘ 36,1 tonnes
Tillé	286,22	374,36	370,8	496,54	178,44	↘ 318,1 tonnes
Goincourt	131,84	163,38	162,44	219,72	170,02	↘ 49,7 tonnes
Saint-Martin-le-Nœud	412,04	293,04	250,36	342,64	321,56	↘ 21,08 tonnes
Pierrefitte-en-Beauvaisis	117,02	177,66	202,14	268,56	220,86	↘ 47,7 tonnes
TOTAL	1 670,88	1 894,56	1 961,76	2 466,24	1 810,02	↘ 656,22 tonnes

47,82 Tonnes de tout-venant ont été collectés sur le site de Pierrefitte-en-Beauvaisis, qui bénéficie de la présence d'une benne dédiée à la collecte du tout-venant.

Répartition des tonnages 2015 par point vert →



Aspects financiers > postes de dépenses	2014	2015
Collecte et évacuation	57 534 €	53 877,06 €
Traitement	34 199 €	23 010,78 €
Frais de gardiennage	26 500 €	22 545,64 €
Total	118 233 €	99 433,48 €
Total à la tonne	60,26 €/T	54,93 €/T

LES JARDINS FAMILIAUX

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et du tout-venant sur les 12 jardins familiaux situés sur Beauvais.

Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les sites conformément aux règlements de collecte de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

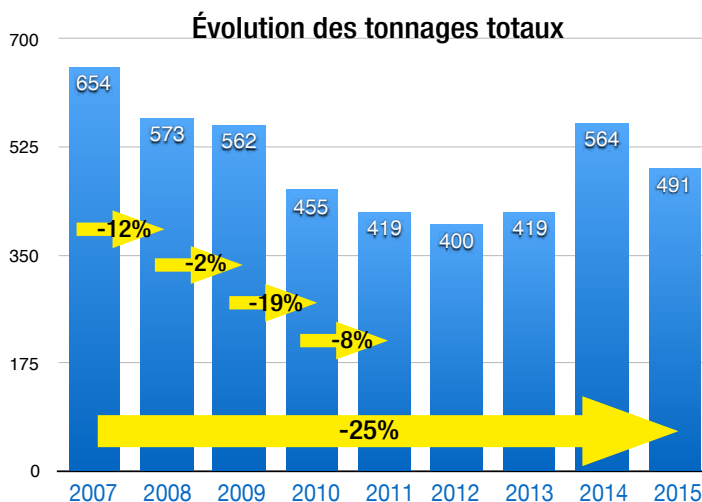
	Nombre de parcelles	2014		2015	
		Déchets Végétaux	Tout-venant	Déchets Végétaux	Tout-venant
		Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages
St-Just-des-Marais	367	57,3	118,0	56,38	88,9
Champs-Dolents	141	28,0	78,8	22,8	58,24
Haut-Pothuis	43				
Verlaine	20	5,8	4,8	2,36	7,3
Ste Hélène	116	10,4	33,2	9,86	28,46
Notre-Dame-du-Thil	128	23,0	0,0	17,44	0
Voisinlieu	60	3,4	30,7	0	23,28
Tilloy	99	9,0	45,3	7,46	37
Briquetterie	31				
J. Hachette	31	1,3	19,9	4,16	9,02
J. Rostand	35	2,3	11,9	2,04	9,58
St Quentin	26	67,7	12,8	82,12	24,46
		208,3	355,3	204,62	286,24
TOTAL	1097	563,6		490,86	

L'évolution des tonnages tout-venant entre 2014 et 2015 reste stable. Rappelons que l'ouverture d'une nouvelle section (St Quentin) en mai 2014 avait fortement influencé l'augmentation du tonnage 2014 par la quantité de gravats retrouvé lors du nettoyage des parcelles.

Le reste du tonnage tout-venant concerne principalement le nettoyage des C.A.B.anes lors de changement de locataires sur les parcelles. Il est à noter que certains déchets observés dans les bennes tout-venant ne concernent en rien la production de déchets de jardins familiaux (électroménagers, meubles, jouets...). Ces usagers doivent se rendre en déchetteries.

On constate une baisse des tonnages déchets verts entre 2014 et 2015 (-19 %). Cette baisse est à rapprocher des tonnages déchets verts collectés en porte-à-porte et apportés en déchetteries :

La baisse globale du tonnage déchets verts se vérifie bien entre 2014 et 2015.



Aspects financiers > postes de dépenses	2014	2015
Collecte et évacuation	23 347 €	18 130 €
Traitement	22 735 €	20 273 €
Total	46 082€	38 404 €
Total à la tonne	81,76€/T	78,21 €/T

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui réunit, au 1^{er} janvier 2010, 235 communes représentant 247 330 habitants.

Depuis le 1^{er} octobre 2003, la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au SYMOVE. Il est ainsi responsable :

du tri et du recyclage des emballages et des papiers-journaux-magazines issus des collectes sélectives en porte-à-porte et par apport volontaire ;
du compostage des déchets végétaux collectés en porte-à-porte et par apport volontaire ;
du traitement des déchets résiduels non recyclables ;
de la gestion des contrats avec les éco-organismes agréés dont Eco-Emballages, Eco-Folio, Eco-Systèmes et Eco-DDS).

Un rapport annuel est publié chaque année sur l'activité de traitement des déchets.

LE BILAN DES TONNAGES 2015

53 829 tonnes de déchets ont été collectés en 2015 dont :

63,73 % sont issus des collectes en porte-à-porte et par apport volontaire (ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, déchets végétaux, encombrants sur rendez-vous) ;

27,60 % des déchets proviennent des déchetteries intercommunales, des points verts du territoire et des jardins familiaux ;

8,68 % sont issus de l'entretien et des travaux effectués par les services techniques de l'Agglomération et de la ville de Beauvais.

Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en augmentation d'environ 4,37 % (- 2460 tonnes) par rapport à 2015. Cette baisse est principalement due à une diminution importante de tonnage de déchets verts traités et la diminution des tonnages d'ordures ménagères.

Performance des collectes de déchets et par habitant et par type de collecte

	En france (en 2009)	C.A.B. 2014	C.A.B. 2015
Ordures ménagères	298,3	306,25	297
Corps creux, corps plats	45,9	45,93	46,62
Verre	29	27,23	27,31
Biodéchet et/ou déchets verts	18,1	61,04	50,61
Encombrants	12,3	8,82	8,33
Déchetterie	184	165	182
TOTAL	587,6	614,27	613

Les performances de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, légèrement supérieures aux moyennes nationales, sont principalement liées à des taux de collecte de déchets verts très importants. Le caractère rural de notre territoire explique ce gisement qui est détourné en masse des ordures ménagères pour être valorisé en compost.

Grâce aux collectes sélectives organisées en porte-à-porte ou par apport volontaire, par le tri des déchets dans les déchetteries et les points verts du territoire, près de 23 026 tonnes de déchets ont pu être recyclées et valorisées soit 42,78 % du gisement total.



LA PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

LA PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !

Cette phrase résume à elle seule l'objectif à atteindre en terme de prévention des déchets. En effet, la réduction à la source arrive en priorité de toutes les actions entreprises sur l'ensemble du territoire.

① Les animations scolaires et extra scolaires



Depuis la rentrée de septembre 2015, des interventions sur le thème de la réduction et le tri des déchets ménagers sont proposées aux écoles du Beauvaisis. C'est l'une des nouveautés à découvrir sur la plate-forme internet des activités éducatives et de loisirs mise à disposition de tous les établissements de la C.A.B. accueillant des enfants. Ces animations pédagogiques s'adressent principalement aux élèves de 8 à 10 ans et ont lieu sur le temps scolaire et périscolaire.

Cependant, des animations spécifiques sont également possibles, telles que les interventions auprès de l'I.M.E les papillons blancs de Beauvais ou la formation sur la réduction des déchets des animateurs du regroupement scolaire de Pierrefitte en Beauvaisis .

Pendant les vacances scolaires, des animations ludiques sur la réduction des déchets et la fabrication de papier recyclé sont proposées aux accueils de loisirs pour les enfants de 8 à 14 ans.



② Les interventions à destination du grand public

Des actions de proximité à destination des usagers ont également été mises en place dans le but de sensibiliser les familles à la réduction des déchets et aux bons gestes de tri à adopter dans le Beauvaisis. A ce titre, 5 stands d'informations et d'animations ont été effectués sur différentes manifestations locales (3 fêtes de quartier de Beauvais, 1 marché de Noël, 1 animation de pied d'immeuble sur le quartier Argentine).



③ Les contrôles qualité

Les actions de sensibilisation ont également pour but d'augmenter la qualité du tri sélectif en évitant un maximum d'erreurs. Ces « fautes » sont relevées lors de contrôles visuels effectués sur les bacs jaunes et bleus du territoire, avant le passage de la benne de collecte, par un binôme constitué d'un agent du service « Cadre de vie – Déchets » et d'un agent de la société NCI Propreté France. Lorsque des erreurs de tri sont commises, les particuliers sont informés par le biais d'une documentation sur les bonnes pratiques à adopter. Les contrôles qualité n'ont aucun but répressif mais se veulent, au contraire, pédagogiques. L'objectif : faire du Beauvaisis un territoire qui produit toujours moins de déchets et s'engage en faveur du recyclage.



④ Aide à la mise en place de manifestation pauvre en déchets



Le marché de Noël de Saint-Martin-le-Nœud avec ses idées de cadeaux par milliers mais aussi ces importantes quantités de déchets générées par les 30 000 visiteurs. À la demande du maire de la commune, Jean-Marie Duriez, l'Agglomération du Beauvaisis a apporté des solutions pour réduire l'impact environnemental d'un événement d'une telle ampleur. Mise à disposition de vaisselles biodégradables sur les espaces de restauration et buvette, renforcement du nombre de conteneurs « papier-carton » pour éviter que cette matière recyclable finisse avec les ordures ménagères, présence d'un chargé de prévention pour la mise en place des points de tri sélectif... Autant d'actions qui ont impliqué les visiteurs dans une démarche éco-citoyenne et permis de récupérer 5 m³ de papier carton et 1 m³ de bouteilles, flacons plastiques et emballages métalliques ! Depuis son pôle Nord, le Père Noël a dû apprécier ce « cadeau » pour la planète.

⑤ Promotion et communication autour de la mise en place de point de collecte de Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques

Un point de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) a été inauguré le 25 novembre dernier dans le quartier Saint-Lucien. Une première en pied d'immeuble, à l'initiative de l'Agglo du Beauvaisis, du bailleur Picardie Habitat et d'Eco-Systèmes, l'organisme national agréé pour la collecte et le recyclage des D3E. Les 275 foyers locataires de Picardie Habitat, à Saint-Lucien, disposent désormais d'un local de stockage, pour y déposer tous leurs appareils électriques et électroniques obsolètes (électroménager, hi-fi, high-tech, jeux électroniques...). En 2014, grâce aux trois points de collecte déjà existants - dans les déchetteries de Beauvais et d'Auneuil et sur le site des services techniques où sont déposés les D3E issus des collectes d'encombrants et des ramassages de dépôts sauvages -, l'Agglo du Beauvaisis a collecté 330,42 tonnes de D3E, soit 4,16 kg par habitant.





LES INDICATEURS FINANCIERS

LES INDICATEURS FINANCIERS

LES MARCHÉS PUBLICS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

- **Marché de collecte des déchets ménagers résiduels, collectes sélectives et encombrants (31 communes).** Le marché est divisé en 3 lots :

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Collecte : - des déchets ménagers résiduels ; - des corps creux, corps plats et du verre ; - des cartons et films plastiques professionnels ; - des déchets végétaux ; - des colonnes enterrées OM + CC +CP ; - des colonnes aériennes CC + CP.	NCI Propreté France
Lot n°2	Collecte du verre par apport volontaire.	Décamp Dubos
Lot n°3	Collecte des objets encombrants sur rendez-vous.	Sita

- **Marché « gestion et exploitation de la déchetterie et de divers sites sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ».**

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n°1	Gestion et exploitation des déchetteries de Beauvais et Auneuil.	Décamp Dubos
Lot n°2	Transport et évacuation des déchets végétaux reçus sur les points verts et la déchetterie de Auneuil.	Agri Environnement
Lot n°3	Evacuation, transport et traitement des déchets dangereux des ménages reçus sur les déchetteries.	Chimirec Valrécoise
Lot n°4	Mise en place de bennes à la demande pour des collectes particulières.	Décamp Dubos

- **Marché de collecte des déchets issus des jardins familiaux.**

Désignation	Prestataire
Transport et évacuation des déchets issus des jardins familiaux.	Véolia

- **Marché de Fourniture de matériel de pré-collecte.**

Désignation	Prestataire
Fourniture de bacs roulants (ordures ménagères, papiers-cartons, emballages plastiques et métalliques, verre) et pièces détachées.	Témaco
Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables.	Compoéco et Temaco
Fourniture de sacs papiers biodégradable pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	Plastic Omnium

- **Marché de prestation de service.**

Désignation	Prestataire
Distribution des sacs papiers pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	Emmaüs

LE BUDGET 2015

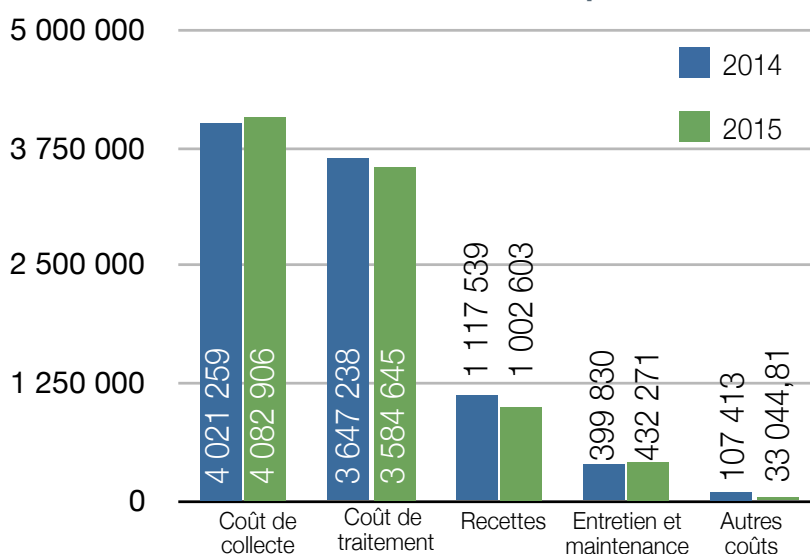
Le champ de compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis fait l'objet d'un découpage fonctionnel ou opérationnel par service. Il permet une analyse fine de gestion des activités.

- Le fonctionnement

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ne dispose pas en 2015 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ni de Redevance Spéciale, ni de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le service de collecte des déchets est entièrement financé par le budget général.

	Coût de collecte	Coût de traitement	Recettes	Entretien et maintenance des contenants et sites	Autres coûts	Coût total
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants, DASRI)	3 709 518	2 566 541	1 044 034	230 294		5 462 318
Déchetterie	264 625	366 084	124 478	179 432	6 806	692 469
Points verts	79 306	31 157		22 546		133 009
Jardins familiaux	19 844	16 030				40 117
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière		6 119				15 733
Déchets des services techniques et autres points		276 855				276 855
Contribution annuelle de fonctionnement du SYMOVE		317 616				317 616
Opération «compostage individuel»					15 000	15 000
Autres postes de dépenses			6 739		11 239	4 500
TOTAL	4 082 906	3 584 645	1 175 251	432 272	33 045	6 957 617

Les dépenses et recettes de fonctionnement 2015 sont récapitulées dans le tableau supra :



Le Budget 2015 est stable -1,3 % (-91 849 €) par rapport à 2014. Une légère diminution des tonnages en 2015 (-2 460 tonnes) a permis de maîtriser les coûts.

La répartition des recettes de fonctionnement 2015 est la suivante :

Reprise Filières et Eco-Emballages du 4 ^{ème} trimestre 2014 au 3 ^{ème} trimestre 2015, liquidatif 2014 et soutien liés aux déchets imprimés (Eco-folio) et déchets toxiques (Eco-DDS)	1 044 034
Déchetteries <ul style="list-style-type: none">• Droit d'accès professionnels• Revente des matériaux• Participation de la C.C. des Sablons pour l'accès à la déchetterie d'Auneuil	44 700 41 734 30 634
Autres <ul style="list-style-type: none">• Recette ferraille provenant de la collecte des encombrants• Recette sur la vente de composteurs	2 163 4 576

** Pour chaque tonne de déchets d'emballages envoyée vers les filières de recyclage après tri, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis perçoit des recettes issues de la revente des matériaux auprès de ces filières (verre, acier, aluminium, cartons, papiers) et d'autre part un soutien financier de la société Eco-Emballages. Le SYMOVE étant le signataire du contrat Eco-Emballages, il perçoit les soutiens financiers de cette société ainsi que les recettes filières et reverse le tout à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (déduction sur les factures).*



- L'investissement

• Les dépenses d'investissement s'élèvent à 187 014 euros :

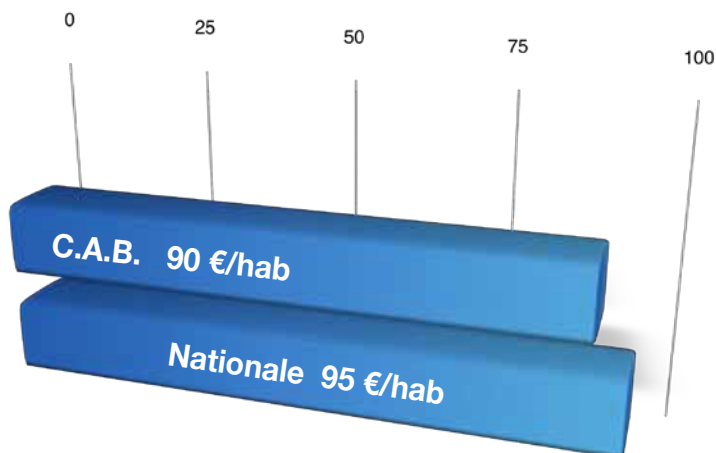
- 44 643 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ;
- 111 791 euros de frais d'achat de colonnes aériennes et enterrées ;
- 13 579 euros pour la mise en place du guide berce sur la déchetterie de Auneuil ;
- 11 482 euros pour la mise en place de garde corps sur la déchetterie de Beauvais ;
- 3 517 euros de frais d'équipements divers pour les déchetteries ;
- 1 117 euros pour la restauration de portails sur les points verts.

• Aucune recette d'investissement

LE COÛT D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MENAGERS

Déchets	% de dépenses	Dépense en euros/habitant
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants, DASRI)	76,25 %	68,9 €/hab
Déchetteries	9,67%	8,7 €/hab
Points verts	1,86 %	1,7 €/hab
Jardins familiaux	0,5 %	0,45 €/hab
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière	0,22 %	0,2 €/hab
Déchets des services techniques et autres points	3,54 %	3,2 €/hab
Contribution annuelle de fonctionnement du Symove	4,43 %	4,0 €/hab
Autres dépenses	0,06 %	0,06 €/hab
Investissement	3,26 %	2,9 €/hab
		90 €/hab

Comparaison du coût de gestion des déchets par habitant de la C.A.B. à la moyenne nationale :



Le coût aidé (recettes déduites) de gestion de l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés, investissement compris, est de 90 euros par habitant en 2015 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis contre 95 euros TTC par habitant en moyenne nationale (référentiel 2008). Les produits industriels liés à la vente des matériaux issus du tri des déchets, et les soutiens provenant des sociétés agréés comme Eco-Emballages ont représenté environ 14,8 €/habitant en 2015.



PROJETS ET PERSPECTIVES



DISTRIBUTION DES BIO-CONTENEURS

Depuis 2005, les déchets végétaux (tontes de pelouse, branchages, feuilles ...) sont collectés, chaque lundi dans des sacs en papier kraft ou en fagots ficelés, pour une collecte devant le domicile.

Depuis septembre 2011, les habitants de la commune de Bonlier expérimentent l'utilisation d'un quatrième bac destiné à la collecte des déchets végétaux en remplacement des sacs papier afin de tester la faisabilité, les avantages et les inconvénients d'une collecte avec un bac à roulettes en vue de généraliser le dispositif à l'ensemble du territoire.

Cette expérimentation a rencontré un véritable succès. Ce nouveau bac a séduit l'ensemble des utilisateurs car il est jugé plus maniable que les sacs, ne risque pas le déchirement en cas de pluie, il est attribué une fois pour toute et ne nécessite donc pas de réapprovisionnement durant la saison.

Le bio-conteneur présente également d'autres qualités : doté d'un système d'aération spécifique, il permet l'évacuation d'eau sous forme de vapeur réduisant d'autant le poids total des végétaux collectés et traités, et donc des coûts de fonctionnement. Il évite également de gaspiller du papier, sous la forme de sac très onéreux qu'il faut remplacer chaque année.

AUDIT SUR LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE-À-PORTE SUR BEAUVAIS

Deux systèmes de collecte du verre coexistent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

- Une collecte en porte-à-porte sur la ville de Beauvais ;
- Une collecte par apport volontaire sur l'ensemble des communes.

Les performances de collecte en C0,5 sur Beauvais ne cesse de décliner. Ces résultats pousse aujourd'hui notre collectivité à s'interroger sur les solutions à mettre en oeuvre pour redynamiser cette collecte tout en optimisant leur coût.

L'objectif de la mission est d'obtenir des éléments d'information tangibles afin de permettre aux décideurs de passer à une phase opérationnelle.

Les 2 étapes de l'étude sont les suivantes :

- **Le diagnostic (sur la commune de Beauvais uniquement)**
il permettra de recueillir l'ensemble des données techniques tels que tonnages en porte-à-porte et apport volontaire, les taux de présentation témoins de l'utilisation dus service, et de réaliser une étude détaillée des coûts engagés.
 - **La proposition de scénarii**
- L'audit devra proposer des scénarios pour une collecte optimisée du verre sur Beauvais avec au minima un scénario de substitution de la collecte du verre en porte-à-porte par de l'apport volontaire et un scénario de réduction des fréquences de collecte actuelle. D'autres scénarios pourront être formulés.

CHOIX DU CANDIDAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE

L'assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O) a été retenu en octobre 2015. L'appel à candidature sera lancé en mars 2016. Après une phase de dialogue avec les candidats sélectionnés, le projet final devrait être retenu en novembre 2016. L'ouverture du nouveau site serait effective à l'automne 2018.

INTENSIFIER LES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS SUR LE THÈME DU TRI ET DE LA PRÉVENTION

- Promouvoir les visites de centre de tri

Maillon indispensable dans la chaîne de la collecte sélective, le centre de tri se charge de séparer par catégorie de matériaux les emballages présents dans votre bac de tri jaune (bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires) Dans le cadre de ses actions de sensibilisation, le chargé de prévention et de sensibilisation invitera régulièrement les écoles, les associations et les groupes d'habitants à découvrir, tout au long d'un parcours pédagogique, l'envers du décor et la seconde vie de leurs déchets.

- Renforcer l'accompagnement à la mise en place du tri sélectif

Conjointement à la dotation de conteneurs sélectifs, un accompagnement concernant les bons gestes de tri sera proposé aux associations, écoles et ALSH pour sensibiliser les agents aux consignes de tri propre à l'agglomération.

Des interventions avec des temps de rencontre seront donc proposés afin d'encourager le recyclage et d'éviter les erreurs de tri.

- Aide à la mise en place d'évènements éco-citoyens

Des conseils et des solutions opérationnelles seront proposées aux organisateurs pour réduire les déchets produits lors de manifestations et pour améliorer la valorisation des matières recyclables (mise en place de vaisselle biodégradable, dotation de conteneurs supplémentaires pour l'organisation de « point tri »)

- Élaboration du plan de prévention

La loi prévoit que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Le plan de prévention de la Communauté d'Agglomération est en cour d'élaboration, il abordera différentes thématique tel que les actions emblématiques du plan national de prévention, la sensibilisation à l'éco-consommation, L'éco-exemplarité de la collectivité, la promotion du réemploi et le développement des éco-manifestations (actions d'évitements de la production des déchets).





Allonne
Auneuil
Auteuil
Aux-Marais
Beauvais
Berneuil-en-Bray
Bonlier
Fontaine-Saint-Lucien
Fouquenes
Frocourt
Goincourt
Guignecourt
Herchies
Juvignies
Le Mont-Saint-Adrien
Maisencelle-Saint-Pierre

Milly-sur-Thérain
Nivilliers
Pierrefitte-en-Beauvaisis
Rainvilliers
Rochy-Condé
Saint-Germain-la-Poterie
Saint-Léger-en-Bray
Saint-Martin-le-Noeud
Saint-Paul
Savignies
Therdonne
Tillé
Troissereux
Verderel-lès-Sauqueuse
Warluis